

VILLE DE MONTBARD

B.P. 90

21506 MONTBARD CEDEX

DECISION DU MAIRE N° 2025_121

Objet : Création d'un tarif de produit dérivé pour la boutique du Musée Buffon,

LE MAIRE DE LA VILLE DE MONTBARD,

VU l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020.44 en date du 27 mai 2020 l'autorisant à fixer, dans les limites d'un montant de 2000 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire, sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune, qui n'ont pas un caractère fiscal :

DECIDE

Article 1 : création d'un tarif pour un produit dérivé en vente à la boutique du musée, à compter du 1^{er} novembre 2025, fixé comme suit :

- Jeu memory du Père Castor : 9,90€